

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/36/82
S/14345
29 janvier 1981
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITÉ ET DE
LA COOPÉRATION DANS L'ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 27 janvier 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre du 5 janvier 1981 (A/36/66-S/14323), j'ai l'honneur de vous informer des violations flagrantes ci-après de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande qui ont été commises par des forces vietnamiennes de Heng Samrin :

1. Le 5 janvier 1981, à 18 h 10, des forces vietnamiennes de Heng Samrin ont tiré trois coups de pièce d'artillerie de 105 mm sur Ban Kok Sabang, en territoire thaïlandais, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi), blessant cinq civils thaïlandais, dont quatre grièvement.

2. Le 7 janvier 1981, des forces vietnamiennes de Heng Samrin ont tiré, de Ban Yang Daeng Kum au Kampuchea, 18 coups de mortier de 82 mm en territoire thaïlandais à l'est de Ban Non Mak Moon, sous-district de Kok Soong, district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

3. Le 10 janvier 1981, à 0 h 30, des forces vietnamiennes de Heng Samrin ont tiré un coup de mortier sur une unité de l'armée thaïlandaise stationnée dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi), blessant deux soldats thaïlandais.

4. Le 14 janvier 1981, à 12 h 50, des forces vietnamiennes de Heng Samrin ont tiré neuf coups de pièce d'artillerie de 107 mm en direction du territoire thaïlandais à 200 mètres à l'ouest de Ban Taharn Pan Suk, district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi), blessant une personne et endommageant un camion.

5. Le 24 janvier 1981, à 18 heures, des forces vietnamiennes de Heng Samrin ont tiré un coup de pièce d'artillerie sur Ban Khao Larn, district de Klong Yai (province de Trat), blessant deux fonctionnaires thaïlandais.

6. Le 26 janvier 1981, à 3 h 35, deux postes d'observation du premier Régiment royal de cavalerie, situés aux postes frontière 29 et 30, près de Ban San Ro Changan, ont été attaqués par une dizaine d'hommes des forces vietnamiennes de Heng Samrin venant de Ban Kalor au Kampuchea. Les assaillants ont lancé des grenades à tube et tiré des coups de mortier de 79 mm sur les deux postes d'observation, du côté thaïlandais de la frontière, contraignant les soldats thaïlandais à évacuer leurs postes; un soldat thaïlandais, Choi Suwanthad, a été porté disparu.

7. Le 26 janvier 1981, à 4 h 45, les assaillants ont tiré 20 coups de mortier sur les positions thaïlandaises. Le bombardement a duré jusqu'à 6 h 23.

8. Le 26 janvier 1981, à 7 heures, les forces thaïlandaises ont riposté par des coups de pièce d'artillerie de 105 mm et ont envoyé une unité du premier Régiment royal de cavalerie dégager le secteur; l'unité a trouvé le corps du soldat Choi Suwanthad, porté disparu précédemment, qui avait été tué par une grenade à tube et par un tir d'armes individuelles.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne ces actes flagrants; il tient le Gouvernement vietnamien entièrement responsable de tous les incidents susmentionnés et considère que ledit gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour que le territoire thaïlandais ne soit plus violé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea", "Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent.

(Signé) M. L. Birabongse KASIMRI

